



AFEPASA
AZUFRE Y FERTILIZANTES PALLARES, S.A.

AFESOUFRE VENTILE 98,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) N° 2015/830

Date d'émission: 15/02/2017

Date de révision: 15/02/2017

Remplace la fiche: 12/08/2015--- Version: 2.0

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit: Mélange
Nom commercial: AFESOUFRE VENTILÉ 98,5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel: Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange: Agriculture (fongicide, acaricide)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AZUFRE Y FERTILIZANTES PALLARES, S.A.
Av. Europa parcela 1 – 7 (Polígono Industrial Constanti)
43120 CONSTANTÍ – TARRAGONA - ESPAÑA
TEL: + 34 977 524 650 FAX: + 34 977 524 651
afepasa@afepasa.com - www.afepasa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence: +34 977 524 650 Horaire d'attention : lundi à vendredi 09.00-17.00

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Eye irrit. 2 H319
Texte complet des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP): Attention
Mentions de danger (CLP): H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Phrases supplémentaires (CLP): P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles
P337+P313 : Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
EUH frase: EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Phrases additionnel: SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes)
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport à la zone non cultivée adjacente
N° AMM : 6200445

AFESOUFRE VENTILÉ 98,5

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (UE) N° 2015/830

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Soufre	N° CAS 7704-34-9 N° CE (EINECS) # 231-722-6 N° Index 016-094-00-1 N° REACH 01-2119487295-27	>98,5	Skin irrit. 2, H315

Texte complet des phrases H : voir section 16

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau.	Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Lorsque vous contactez un médecin apportons cette fiche de données de sécurité.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Les vapeurs peuvent s'enflammer/exploser en présence d'une source d'ignition

Danger d'explosion : Le soufre est un fort réducteur qui peut entraîner des explosions au contact d'agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Echauffement/combustion. Libération de gaz/vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie:

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie:

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence: Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :

Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter des respirer les poussières.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains et les avant-bras soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une aspiration et/ou ventilation adéquate.

Conditions de stockage : Converser uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des. Sources d'inflammation. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Appareils électriques et éclairages antidéflagrants mis à la terre.

Produits incompatibles: Oxydants puissants. Bases forts. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Soufre (7704-34-9)	
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0,22 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle: Eviter toute exposition inutile

Protection des mains :

Protection oculaire:

Protection de la peau et du corps :

Protection des voies respiratoires :

AFESOUFRE VENTILÉ 98,5

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (UE) N° 2015/830

Autres équipements de protection :

Opérateur :

Dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'un tracteur équipé d'un épandeur à poudre pour poudrage :

- Pendant le chargement :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3
 - Combinaison de protection de catégorie III type 5/6
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée
 - Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN14387)
- Pendant l'application – vers le haut
Si application avec tracteur avec cabine
 - Combinaison de protection de catégorie III type 5/6
 - Gants de nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'épandage. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
Si application sans tracteur sans cabine
 - Combinaison de protection de catégorie III type 5/6
 - Gants de nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'épandage
 - Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)
- Pendant le nettoyage du matériel d'épandage
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2
 - Combinaison de protection de catégorie III type 5/6
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée
 - Protections respiratoires certifiées : semi-masque certifié (EN140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)

Travailleur :

Porter une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus et, en cas de contact avec la culture, des gants en nitrile certifiés EN 374-3

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Poudre
Couleur	Jaune
Odeur	Caractéristiques
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Solution pH	6,75 (solution à 1%, 21°C)
Énergie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	> 221°C (EEC MT .16)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas inflammable (EEC MT A10)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Insoluble
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

AFESOUFRE VENTILÉ 98,5

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (UE) N° 2015/830

Propriétés explosives

Pas explosif (EEC méthode A14) (basée sur les données de soufre trituré 98,5% DP)

Propriétés comburantes

Pas comburante (EEC méthode A17)

Limites d'explosivité

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés

Richesse: 98,5% soufre. Densité apparente compacté 0.84 g/ml (CIPAC MT 33)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

La mélange n'est pas réactive dans conditions normaux d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le soufre est un fort réducteur qui peut entraîner des explosions au contact d'agents oxydants. Des gaz acides, comme le dioxyde de soufre ou le brouillard de vapeur du soufre, peuvent être produits lors de la combustion de soufre, en l'absence d'oxygène.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acides forts. Bases forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sulfure d'hydrogène. Oxydes de soufre. La combustion produit des gaz toxiques.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Non classé

Soufre (7704-34-9)

DL50 orale	>2000 mg/kg
DL50 cutané rat	>2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (poussières/brouillard – mg/l/4h)	5,43 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Pas classé. pH 6,75 (solution 1% 21°C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Mild irritant. Provoque une sévère irritation oculaire. pH 6,75 (solution 1% 21°C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction:

Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :
(STOT – exposition unique)

Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Soufre (7704-34-9)

NOAEL, subchronic, orale, rat	1000 mg/kg (90 jours)
NOAEL, subaiguës, cutanée, rat	400 mg/kg (28 jours)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(STOT) – exposition répétée)

Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine
et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Soufre (7704-34-9)

CL50 poisson	< 14 ppm
CE50 Daphnie	> 5000 ppm

12.2. Persistance et dégradabilité

Afesoufre ventilé 98,5

Persistance et dégradabilité	Non établi. Une fois libéré dans l'environnement, le produit s'oxyde rapidement, soit par l'action de bactéries, soit par d'autres micro-organismes, soit spontanément par la présence d'oxygène, formant des composés organiques de soufre. Dans l'eau et le sol, il existe des micro-organismes qui moyennant des réactions d'oxydation et réduction permettent l'assimilation de ces composés par les plantes et animaux supérieurs, s'incorporant ainsi à la chaîne trophique alimentaire.
------------------------------	--

Soufre (7704-34-9)

Persistance et dégradabilité	Non établi
------------------------------	------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Afesoufre ventilé 98,5

Potentiel de bioaccumulation	Non établi
------------------------------	------------

Soufre (7704-34-9)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi
------------------------------	------------

12.4. Mobilité dans le sol

Afesoufre ventilé 98,5

Ecologie – sol	En général le soufre présente un cycle biologique et une mobilité similaires à celle du nitrogène, caractéristique de nutriments essentiels pour le développement de la vie cellulaire.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Ce mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires: Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets:	Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets :	Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballages contaminées :	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR
Indications complémentaires:	Ne doit pas être éliminé dans des incinérateurs, la combustion pouvant dégager du SO ₂ toxique pour l'homme et l'environnement.
Ecologie - déchets:	Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Ce produit n'est pas dangereux conformément à la normative applicable au transport.				
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies				
Non applicable				
Description document de transport				
Non applicable				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable				
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable				
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: NO	Dangereux pour l'environnement: NO Contaminant marine: NO	Dangereux pour l'environnement: NO	Dangereux pour l'environnement: NO	Dangereux pour l'environnement: NO
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC

Non applicable

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1. à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 y 3.10	AFESOUFRE VENTILÉ 98,5 - soufre
--	---------------------------------

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Rubrique ICPE A partir du 1^{er} juin 2015 : non concernée

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Soufre

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources des données: REGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 de décembre de 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et modifiant le règlement CE N° 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e)

Changement dernière fiche : Changement a NO ADR

Texte des phrases H et EUH:

Eye irrit. 2	Irritant pour les yeux, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. .